26

Session du Conseil départemental

Séance du 20 mars 2025

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Mme MOTEL	N° AD_2025_0038
Commission n°3	35 - Coopération et solidarité internationales

Coopération et solidarité internationales

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115- 1, L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Expose :

Dans un contexte budgétaire difficile, le Département d'Ille-et-Vilaine est contraint de réduire son engagement en faveur de la coopération et de la solidarité internationales. Il recentrera donc son action en 2025 principalement autour du soutien à l'association Jeunes à Travers le Monde, avec un budget réduit de moitié par rapport à 2024, mais complété de recettes issues de fonds européens. Par ailleurs, il poursuivra les projets menés dans le cadre de sa coopération avec la

Province de Séfrou au Maroc bénéficiant de subventions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il assurera le pilotage du consortium Erasmus+ afin de permettre aux collèges de financer des projets de mobilité d'élèves en Europe. Il entretiendra aussi ses relations institutionnelles avec le Judet de Sibiu en Roumanie et avec les Îles anglo-normandes.
Cette politique pour l'année 2025 connait une baisse significative, le budget global s'élevant à 270 513 euros.

I. PROMOUVOIR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

La coopération avec la Région de Mopti a été stoppée en 2023 à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre le Mali et la France. Le Président de la Région de Mopti s'est néanmoins engagé à poursuivre jusqu'à son terme le projet Solsomati concernant l'électrification de deux communes rurales, en utilisant les crédits disponibles sur le compte de la coopération. C'est ainsi que les installations ont été inaugurées en mars 2024.

A Madagascar, il est envisagé en 2025 de réamorcer un partenariat afin d'utiliser les fonds restants sur le compte de la coopération (environ 60 000 euros). Par ailleurs, le Département conduira à son terme en 2025 son soutien au projet multi-acteurs porté par Cités Unies France dans le sud de Madagascar, pour contribuer à l'autonomie alimentaire de collectivités locales (convention signée pour 3 ans pour la période 2023-2025, avec un dernier versement de 7 296 euros prévu en 2025).

Dans le cadre de l'accord de coopération 2023 - 2026 avec la Province de Séfrou au Maroc, se poursuivront les actions dans le domaine de l'agroécologie. Le projet de fonds de soutien des activités génératrices de revenus portées par des jeunes et des femmes défavorisées s'est concrétisé. L'association marocaine Ain Sebou a été retenue par la Province pour porter ce fonds et une convention de partenariat tripartite a été signée par le Département en 2024. Neuf projets ont ainsi été sélectionnés et seront soutenus en 2025. Les projets d'échanges de jeunes se poursuivront également avec le soutien du programme « Territoires volontaires ».
Pour mener ces actions, le Département bénéficie d'une subvention de 94 950 euros octroyée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la période 2024 - 2025.

Le soutien à la mobilité des jeunes les plus en difficultés reste une priorité pour le Département. En 2024 dans le cadre de son partenariat avec l'association Jeunes à Travers le Monde, 448 jeunes ont pu bénéficier d'une mobilité à l'international. Jeunes à Travers le Monde propose différentes modalités de soutien et d'accompagnement des jeunes dans leurs projets : octroi de bourses (242 en 2024), organisation de mobilités collectives et de stages de formation professionnelle pour des jeunes en insertion sociale et professionnelle, des missions de volontariat à l'international et des échanges de jeunes ou de professionnels.
En 2025, une nouvelle convention de partenariat sera proposée à partir d'un nouveau projet associatif qui devra se recentrer sur une activité en faveur des publics les plus vulnérables, jeunes en situation de handicap, dont les parents sont bénéficiaires du revenu de solidarité active ou encore les jeunes relevant de la protection de l'enfance ou en ayant bénéficié.
Au regard du contexte financier, le Département est contraint de suspendre en 2025 l'appel à projets annuel aux associations de solidarité internationale. Il en sera de même pour l'association SOS Méditerranée, conformément à la proposition d'avenant à la convention (annexe 3).

II. POURSUIVRE LES ECHANGES DE BONNES PRATIQUES AU-DELA DES FRONTIERES

Le Département continuera d'entretenir les bonnes relations de coopération qu'il a développées avec le Judet de Sibiu en Roumanie et avec les Iles anglo-normandes.

Concernant la Roumanie, une délégation politique s'est rendue dans le Judet de Sibiu en février 2024 pour participer au 30e anniversaire de la Maison d'Ille-et-Vilaine. En 2025, la convention de coopération avec le Judet qui couvrait la période 2022 - 2024 sera renouvelée. Cette convention, qui n'implique pas d'engagement financier, vise à préciser les thématiques de coopération, telles que la jeunesse, la promotion de l'égalité femmes hommes, la culture et la promotion de la citoyenneté européenne. Compte-tenu de ses difficultés financières, le Département ne reconduira

pas en 2025 les financements de l'association Solidarité 35 Roumanie et de l'association d'amitié Ille-et-Vilaine Sibiu.

Avec les Iles anglo-normandes, le protocole de coopération couvre la période 2023 - 2025. Il permet de faciliter les échanges dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture. Ainsi en 2024, la résidence d'une artiste de Jersey a été organisée avec succès au collège Moka de Saint- Malo et financée par le gouvernement de Jersey. Dans le domaine du sport, une dizaine d'élèves de Guernesey et d'Aurigny ont participé au projet « Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières ». Concernant les voyages scolaires, trois cent soixante-dix-sept élèves provenant de six collèges (cinq publics et un privé), se sont rendus à Jersey en 2024. Outre la poursuite de ces échanges, la rencontre plénière de la coopération devrait être organisée cette année en Ille-et-Vilaine.

III. PROMOUVOIR LA CITOYENNETE EUROPENNE AUPRES DES COLLEGES ET DU GRAND PUBLIC

Dans le cadre de la promotion à la citoyenneté européenne et internationale, développée grâce à l'accréditation Erasmus+ pour la période 2021 - 2027, le Département sollicite chaque année des bourses de mobilité auprès du programme pour permettre aux collèges membres de son consortium de financer leurs mobilités d'élèves. Ainsi, les montants obtenus par le Département sur les quatre premières années de fonctionnement du consortium sont de 216 880 euros pour la période 2021 - 2023, 239 945 euros pour la période 2022 - 2024, 76 012 euros pour la période 2023 - 2025 et 112 942 euros pour la période 2024 - 2026. Le Département continuera en 2025 à animer le consortium avec les collèges, en proposant notamment des réunions du comité technique et du comité stratégique. Il organisera également, tout comme en 2024, la journée « mon collège en Europe » afin de permettre aux élèves de venir partager leur expérience de mobilité.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints (annexe 1) ;

- d'approuver l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-après :

Organismes	Imputation	BP 2024	BP 2025
Jeunes à Travers le Monde	65 - 048 - 6574.31	338 000 euros	169 000 euros
Xylm – coopération avec le Maroc	65-048-6574.213	20 000 euros	20 000 euros

- d'approuver les termes de la convention-type relative aux partenariats à conclure avec chacun des co-contractants et pour les montants mentionnés ci-dessus (annexe 2) ;

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention signée avec l'association SOS Méditerranée, actant la suspension du financement octroyé par le Département pour l'année 2025 (annexe 3) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et conventions relatifs à ces actions.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le : 28 mars 2025 ID: AD_2025_0038	Pour extrait conforme Signé électroniquement le vendredi 28 mars 2025 Pour le Président et par délégation, La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation Elodie JARNIGON